

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)

Ligne ⁽¹⁾	AU 31 OCTOBRE 2022	AU 31 JUILLET 2022	AU 30 AVRIL 2022	AU 31 JANVIER 2022
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves				
1	— \$	— \$	— \$	1 169 717 \$
2	—	—	—	1 222 052
3	—	—	—	(10 907)
6	—	—	—	2 380 862
26	—	—	—	10 482
28	—	—	—	(320 913)
29	—	—	—	2 070 431
29a	—	—	—	2 059 949
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments				
30	—	—	—	243 386
31	—	—	—	243 386
33	—	—	—	—
36	—	—	—	243 386
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : ajustements réglementaires				
43	—	—	—	—
44	—	—	—	243 386
45	—	—	—	2 313 817
45a	—	—	—	2 303 335
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions				
46	—	—	—	345 411
47	—	—	—	—
50	—	—	—	110 895
51	—	—	—	456 306
57	—	—	—	(4 373)
58	—	—	—	451 933
59	— \$	— \$	— \$	2 765 750 \$
59a	— \$	— \$	— \$	2 765 750 \$
60	— \$	— \$	— \$	21 232 369 \$
Ratios de fonds propres				
61	— %	— %	— %	9,8 %
61a	— %	— %	— %	9,7 %
62	— %	— %	— %	10,9 %
62a	— %	— %	— %	10,8 %
63	— %	— %	— %	13,0 %
63a	— %	— %	— %	13,0 %
Cible du BSIF ⁽⁴⁾				
69	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %

(1) Tel qu'indiqué dans la ligne directrice du BSIF *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres* révisée en mai 2018, la numérotation des lignes a été fournie pour assurer l'uniformité et faciliter la comparabilité des informations fournies sur les éléments de fonds propres entre les banques et à l'échelle des territoires. Certaines lignes ont été supprimées car elles ne contenaient aucune valeur.

(2) Principalement composé de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, le goodwill et les actifs des régimes de retraite.

(3) Le calcul des fonds propres réglementaires sans l'application des mesures transitoires autorisées par le BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, en réponse à la pandémie de COVID-19.

(4) La réserve anticyclique au 31 janvier 2022 était de néant, étant donné que l'ensemble des expositions au risque de crédit du secteur privé était au Canada ou aux États-Unis.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)		AU 31 OCTOBRE 2021	AU 31 JUILLET 2021	AU 30 AVRIL 2021	AU 31 JANVIER 2021
Ligne ⁽¹⁾					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves					
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et leur équivalent dans le cas des banques qui ne sont pas constituées en société par actions) et primes liées au capital	1 176 389 \$	1 172 956 \$	1 169 309 \$	1 165 769 \$
2	Résultats non distribués	1 195 264	1 305 156	1 254 113	1 197 243
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(18 561)	(15 030)	(19 067)	(4 364)
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	2 353 092	2 463 082	2 404 355	2 358 648
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1 déterminés par le BSIF	19 006	10 802	12 182	15 887
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽²⁾	(333 337)	(439 900)	(431 146)	(439 806)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	2 038 761	2 033 984	1 985 391	1 934 729
29a	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 019 755	2 023 182	1 973 209	s.o.
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : instruments					
30	Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement et primes liées au capital	245 683	245 720	244 038	244 038
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	245 683	245 720	244 038	244 038
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	—	—	—	—
36	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	245 683	245 720	244 038	244 038
43	Total des ajustements réglementaires des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	—	—	—	—
44	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	244 536	245 720	244 038	244 038
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 283 297	2 279 704	2 229 429	2 178 767
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 264 291	2 268 902	2 217 247	s.o.
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions					
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement et primes liées au capital	349 782	349 696	349 610	349 528
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des éléments de fonds propres de catégorie 2	—	—	—	—
50	Provisions collectives	97 000	82 904	85 276	91 640
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	446 782	432 600	434 886	441 168
57	Ajustements réglementaires des éléments de fonds propres de catégorie 2	(74)	—	—	—
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	446 708	432 600	434 886	441 168
59	Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)	2 730 005 \$	2 712 304 \$	2 664 315 \$	2 619 935 \$
59a	Total des fonds propres (TFP = T1 + T2) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	2 730 005 \$	2 712 304 \$	2 664 315 \$	s.o.
60	Total de l'actif pondéré en fonction des risques	20 007 010 \$	19 675 022 \$	19 697 909 \$	19 715 068 \$
Ratios de fonds propres					
61	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	10,2 %	10,3 %	10,1 %	9,8 %
61a	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	10,1 %	10,3 %	10,0 %	s.o.
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,4 %	11,6 %	11,3 %	11,1 %
62a	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	11,3 %	11,5 %	11,3 %	s.o.
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13,6 %	13,8 %	13,5 %	13,3 %
63a	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) ⁽³⁾ sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	13,6 %	13,8 %	13,5 %	s.o.
Cible tout compris du BSIF ⁽⁴⁾					
69	Ratio cible tout-compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de catégorie 1	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %

(1) Tel qu'indiqué dans la ligne directrice du BSIF *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres* révisée en mai 2018, la numérotation des lignes a été fournie pour assurer l'uniformité et faciliter la comparabilité des informations fournies sur les éléments de fonds propres entre les banques et à l'échelle des territoires. Certaines lignes ont été supprimées car elles ne contenaient aucune valeur.

(2) Principalement composé de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, le goodwill et les actifs des régimes de retraite.

(3) Le calcul des fonds propres réglementaires sans l'application des mesures transitoires autorisées par le BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, en réponse à la pandémie de COVID-19.

(4) La réserve anticyclique au 31 octobre, 31 juillet, 30 avril et 31 janvier 2021 était de néant, étant donné que l'ensemble des expositions au risque de crédit du secteur privé était au Canada ou aux États-Unis.